

Pesticides, respectons les distances!



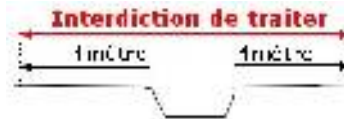
Par arrêtés préfectoraux du 1er février 2008 pour les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, du 7 février 2009 pour la Loire-Atlantique et du 13 mars 2009 pour la Mayenne

Il est interdit d'utiliser tout pesticide : désherbant, insecticide, fongicide...

À MOINS DE 5 MÈTRES des cours d'eau* IGN figurant en points, traites pleins ou discontinus sur les cartes IGN au 1/25000



À MOINS DE 1 MÈTRE de la berge des fossés même à sec et des cours d'eau** HORS IGN ne figurant pas sur les cartes au 1/25000



SUR les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout
(À MOINS DE 1 MÈTRE en Mayenne)



Certains pesticides ont des dispositions plus contraignantes rappelées sur l'emballage

* cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents

** fossés, cours d'eau, collecteurs d'eau pluviales, points d'eau, puits et forages

Eau & Rivières
de Bretagne

www.eau-et-rivieres.asso.fr

Pour faire sans chimie et entretenir autrement

La première question à se poser est : « **Faut-il vraiment désherber? Ne peut-on pas tolérer la végétation en place? »**

Conseils généraux :

Un entretien régulier peu contraignant économise des interventions plus lourdes,

Contrôler la végétation indésirable afin de l'empêcher de venir en fleur ou de monter en graine et ainsi d'éviter son expansion

Pour les zones enherbées :

Entretien courant :

Tondre ou passer la débroussailleuse régulièrement,

Aménagements :

Réensemencez au besoin à l'aide d'un mélange de graminées,

Planter des plantes couvre-sols, ne pas oublier de pailler les plantations réalisées (paille, feuilles mortes, broyat de branches, feutre biodégradable,...)

Pour les surfaces dures :

Un balayage régulier (balai de cantonnier) permet souvent de limiter l'implantation des herbes indésirables,

Passé une fois dans la saison, le nettoyeur haute pression élimine mousses, lichens et jeunes plantules.

Quand les indésirables sont implantées, binette, sarcloir et différents outils à main permettent de s'en débarrasser.

Pour les surfaces gravillonnées (les plus difficiles à entretenir !) :

Entretien courant :

Ratissage, binage, sarclage...

Aménagements :

Limiter leur surface (enherbement, dallage, pas japonais...)

Les refaire en mettant en place un feutre géotextile avant l'implantation des graviers

ATTENTION
Désherbants à proximité des
points d'eau :
USAGE RÉGLEMENTÉ